

Contrôle de délégation de second niveau en sécurité sanitaire des aliments

CODE STAGE : NSVAL0070

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

3 jours

Lieu :

Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – 1 avenue Bourgelat, 69280, Marcy-L'Étoile

Public cible :

- Référent(e)s délégation, coordonnateurs SSA, chefs de pôle coordination, chefs de SRAL/adjoints en DRAAF (public prioritaire en 2024)
- Référent(e)s délégation, chefs de service/adjoints en DDecPP

Taille du public :

12 personnes

Référent technique : DGAL/BAMRA (Bureau d'appui à la maîtrise des risques alimentaires)

Intervenants :

- DGAL
- Services déconcentrés
- COFRAC

Responsables pédagogiques :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Télé-inscription via « Mon Self Mobile »

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

De nombreuses structures aux contours juridiques variés exercent des missions de service public déléguées par le ministère chargé de l'agriculture (établissements publics, sociétés privées, associations...) dans les domaines d'activités relatifs à la sécurité alimentaire ou la santé animale et végétale et dans ceux relatifs à l'accompagnement des politiques agricoles et forestières (conseil aux agriculteurs, appui aux filières, versement des aides PAC, politiques forestières...).

A compter du 1^{er} janvier 2024, dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (contrôles officiels en remise directe, de l'effectivité des retraits/rappels et réalisation de prélèvements), la DGAL et les services déconcentrés ont recours, pour l'exercice de leurs missions, à des délégataires (hors suites administratives et judiciaires).

Toutefois, l'État reste garant des missions déléguées et doit à ce titre assurer le contrôle des conditions de délégation et piloter la réalisation de contrôles de second niveau.

LA FORMATION

Objectif général :

Mettre en œuvre le contrôle de délégation, technique et financier, de second niveau dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments :

- Contrôles officiels et autres activités officielles pour les établissements du secteur alimentaire effectuant de la remise directe au consommateur final ;
- Tâches de contrôles de l'effectivité des retraits / rappels des denrées alimentaires dans le secteur de la remise directe.

Objectifs pédagogiques :

Acquérir des connaissances et compétences opérationnelles dans l'objectif :

- D'être capable de contrôler que les fonds versés par l'État sont utilisés conformément à l'objet pour lequel ils ont été alloués, et que les dépenses invoquées correspondent aux frais réellement engagés,
- D'être capable de s'assurer de l'efficacité de la réalisation des contrôles officiels, que les moyens humains et financiers mobilisés pour assurer ces missions déléguées ne sont ni insuffisants ni excessifs, et que l'égalité de traitement des usagers est respectée,
- D'être capable de vérifier que les critères qui ont prévalu au choix du délégataire sont maintenus,
- D'être capable d'identifier et de traiter les dysfonctionnements dans le processus de délégation
- D'être capable d'animer et de coordonner les acteurs de la délégation sur le territoire régional

Contenu :

- Cadre juridique et réglementaire de la délégation en sécurité sanitaire des aliments.
- Cadre contractuel d'exercice des contrôles délégués (convention cadre et convention d'exécution technique et financière) : responsabilités respectives et rôle de chaque niveau territorial (DGAL/DRAAF/DD(ETS)PP) ; responsabilités du délégataire et du délégant (DD(ETS)PP/DRAAF) ; modalités de financement et de paiement,
- Cadre d'intervention du délégataire
- Les référentiels du contrôle de la délégation en SSA et leur utilisation
- Partage d'expérience des domaines végétal et animal
- Exigence d'accréditation COFRAC et rôle du COFRAC
- Contrôle du bilan technique : aspects quantitatifs, qualitatifs et financier
- Modalités de remontée et de traitement des dysfonctionnements,
- Modalités de coordination entre départements et d'animation du délégataire sur le territoire faisant l'objet de la délégation.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés, quiz, échanges de pratiques, travaux dirigés

Prérequis

Avoir pris connaissance de l'instruction technique DGAL/SDSSA/2023-527 du 10/08/2023, de la convention cadre pluriannuelle et de la convention d'exécution technique et financière annuelle régionale ainsi que de leurs référentiels d'inspection.

Avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur :

Règlement (UE) 2017/625 (articles 28, 29 et 31)

Code Rural et de pêche maritime (articles L201-13, D201-39, R201-39-1 et R201-41)

Grilles de contrôles officiels, *Vade-mecum* Général, *Vade-mecum* Sectoriel remise directe, *Vade-mecum*

Contrôle de l'effectivité des retraits et rappels dans les établissements de remise directe publiés sur le site internet du ministère en charge de l'agriculture

Autres textes et documents rendus applicables par les référentiels